

Commission Permanente
25 septembre 2025

AMENDEMENT - Faciliter la vie des porteurs de projets à destination des Quartiers
Politique Prioritaire de la Ville

Rapport N° N°CP-2025-6-11-1
N° applicatif 13164

Exposé sommaire: La politique de la ville a pour objectif de résorber les inégalités et les écarts de développement au sein des villes. Les habitants des quartiers les plus pauvres subissent un chômage et un décrochage scolaire bien plus élevés qu'ailleurs et connaissent des difficultés d'accès aux services et aux soins.

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin puis la Collectivité européenne d'Alsace se sont engagés dès 2007 auprès des territoires et des Alsaciens concernés par la politique de la ville.

Nous votons ce jour l'attribution des subventions de la CeA pour les projets concernant les QPV de l'Eurométropole.

Or les dossiers de demande de financement ont été déposés il y a un an, pour des projets prévus sur l'année 2025, qui arrive à son terme.

Par le passé, les dossiers étaient attribués chaque année en deux vagues, pour répondre à des calendriers différents, selon la nature des projets (année scolaire ou année civile).

Le présent amendement vise à entamer des discussions avec les autres partenaires financeurs des Contrats de Ville, dont l'Etat, pour revenir à :

- une instruction des dossiers en deux vagues par an, en phase avec le calendrier des projets,
- une meilleure réactivité dans les réponses des financeurs,
- avec les ressources humaines adéquates pour traiter le nombre conséquent de dossiers.

Le retour à cette organisation antérieure permettra de faciliter la réalisation des projets, et éviter l'épuisement administratif des porteurs et porteuses de projet.

Amendement:

AJOUTER (page 3) après : *"Les subventions seront versées en une fois après le vote de notre Assemblée et les formalités exécutoires faites."*

La phrase suivante:

“Un travail partenarial avec les autres financeurs sera mené pour revenir dès 2026 à une instruction des dossiers en deux vagues annuelles. Les financeurs devraient à terme tendre à une notification de réponse en amont du calendrier de réalisation du projet présenté par les structures.

Cette modification de l'approche permettra une meilleure visibilité pour les porteurs de projets et une meilleure concrétisation des actions à destination des habitants et habitantes des QPV.”

Amendement déposé par **Monsieur Damien FREMONT** pour le collectif des élu.es écologistes et communiste.